



ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE COMITÉ D'ADMINISTRATION

DATE : 26 mars 2019

HEURE : 9h00

ENDROIT : Hôtel de Ville de Prévost, 2870 Curé Labelle, Prévost

PROCÈS-VERBAL

INVITÉS PRÉSENTS

Bruno Laroche, administrateur
Roger Hotte, administrateur MRC
Jean-Guy Joubert, trésorier
Linda Lalonde, administratrice
Léna Bergeron, administratrice
Pierre Daigneault, administrateur
Louise Bourgeois, directrice générale

Luc Filiatrault, Raymond Chabot Grant Thornton

INVITÉS ABSENTS

Josée Yelle, administratrice MRC
Louise Gallant, administratrice
Paul Germain, président
Xavier-Antoine Lalande, vice-président
Viviane Dagenais, secrétaire

MOT DE BIENVENUE

Considérant l'absence de Paul Germain, président et Xavier-Antoine Lalande, vice-président, la présidence sera assumée par Pierre Daigneault, administrateur-substitut. Il ouvre l'assemblée, constate le quorum, il est 9h15.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 26 mars 2019

On demande de lire au point 2 : « Présentation et adoption des états financiers... » au lieu de « Présentation des états financiers... »

Il est demandé d'ajouter au point 8, varia les points suivants

- a) Demande d'une citoyenne de St-Hippolyte
- b) Problématique avec les chauffeurs de taxis

Résolution AR20190326.1

Roger Hotte propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié.

Appuyée à l'unanimité

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS

Luc Filiatrault présente pour le transport adapté et collectif de la MRC Rivière-du-Nord les états financiers au 31 décembre 2018.

Résolution AR20190326.2

Bruno Laroche propose l'adoption des états financiers.

Appuyée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 FÉVRIER 2019

Louise Bourgeois demande de modifier au paragraphe 2, ligne 2 pour lire le nom de La Compagnie CBM informatique au lieu de CRM informatique.

Résolution AR20190326.3

Jean-Guy Joubert propose l'adoption du procès-verbal tel que modifié.

Appuyée à l'unanimité

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 26 FÉVRIER 2019

a) Suivi sur l'achat d'équipement informatique

Louise Bourgeois confirme qu'elle doit rencontrer la firme dans les jours à venir.

b) Suivi de la rencontre de Louise Bourgeois lors du forum ATCRQ du 27 février dernier.

Lors des ateliers de co-développement, il y a la présentation de nouvelles technologies. Le collectif s'est associé aux ateliers de co-développement pour éviter une 2^e rencontre et des frais supplémentaires.

Considérant que le responsable gouvernemental M. Laurence Belcourt-Lamarche n'a pu se présenter au forum, l'ATCRQ a élaboré un rapport présentant les recommandations des diverses MRC.

Elle nous informe également qu'en 2019/2020 le Ministère effectuera un sondage postal sur le transport collectif, avant il n'y avait que Montréal et Québec qui était sollicité alors que pour ce sondage, ce sera à la grandeur du Québec.

La demande de tenir compte du kilométrage fait également partie des recommandations expédiées au Ministère, il semble qu'environ 80% des MRC étaient en accord avec cette demande.

Il est également souligné que les élus lorsqu'ils font des demandes au Ministère devront souligner la réduction des gaz à effet de serre pour justifier leur demande, il ne s'agit plus seulement de l'accessibilité au transport.

Pour l'utilisation des surplus de l'enveloppe du Ministère qui devront être déboursés, il n'y a rien de réglé, les discussions se poursuivent.

Une des présentations lors des ateliers de co-développement concerne « AUTONOMIK » Louise présente brièvement le contexte et nous informe que Paul Germain a demandé une rencontre afin de bien cerner cette proposition de service. Les membres du C.A. demandent à être avisés et si possible d'assister à cette rencontre. Louise Bourgeois s'engage à nous faire parvenir la date et l'heure de la rencontre.

c) L'avertissement au chauffeur de taxi défaillant lors de la journée de verglas le 24 janvier 2019.

Une lettre a été expédiée et il n'y pas eu de retour de la part du chauffeur de taxi.

- d) **L'appel de candidature pour l'engagement d'une ressource pour le développement de la procédure opérationnelle de réservation/répartition.**

Les démarches vont bon train et Roger Hotte espère pouvoir rencontrer la nouvelle candidate dans les jours qui viennent afin de l'engager le plus rapidement possible.

5. CORRESPONDANCE

Louise Bourgeois nous informe que le Ministère accepte de verser la somme de 200 000\$ pour l'année 2018. Pour le moment nous n'avons reçu que 100 000\$.

6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 26 MARS 2019

Résolution AR20190326.6

Jean-Guy Joubert propose l'adoption des comptes à payer pour le collectif du chèque 822 au chèque 838 inclusivement et pour l'adapté, du chèque 5050 au chèque 5070 inclusivement.

Appuyée à l'unanimité

7. ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 28 février 2019

Résolution AR20190326.7

Bruno Larocque propose l'adoption du rapport budgétaire tel que présenté

Appuyée à l'unanimité

8. VARIA

a) Demande d'une citoyenne de St-Hippolyte

Louise Bourgeois précise que la citoyenne de St-Hippolyte n'est pas membre du TAC et qu'elle n'utilise pas le transport. La citoyenne a

expédié au TAC 2 courriels le 26 février et le 15 mars. Louise a répondu en lui expliquant le fonctionnement du TAC.

Bruno Laroche demande à Louise de lui transmettre les informations dans le but de contacter la citoyenne.

b) Problématique avec les taxis

Il est proposé de procéder à la révision des contrats avec les taxis

9. ADOPTION DE LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution AR20190326.9

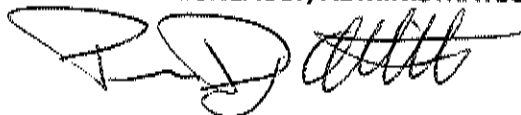
Linda Lalonde propose la levée de l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

Appuyée à l'unanimité

La prochaine réunion régulière se tiendra à l'hôtel de ville de Prévost au 2870 Curé Labelle, le 30 avril 2019 à 9h00, suivie de l'assemblée générale annuelle à 10h30.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées.

PIERRE DAIGNEAULT, ADMINISTRATEUR-SUBSTITUT pour Paul Germain, président



LÉNA BERGERON pour Viviane Dagenais, secrétaire.

